

Little Flower : un projet de développement humain

Planification

Survol

Les élèves s'éveillent à la notion de développement humain par la découverte de Little Flower, un centre d'aide aux personnes atteintes de la lèpre situé en Inde et soutenu par les Œuvres du Cardinal Léger. À partir de la lecture de textes, ils dégagent les spécificités de ce projet, puis les comparent aux engagements initiaux des Œuvres du Cardinal Léger.

Mots clés

Développement humain – Coopération internationale – Partenariat – Participation – Solidarité – Dignité humaine – Droits humains

Niveaux scolaires visés

- Premier cycle du secondaire
- Deuxième cycle du secondaire

Intentions éducatives

- S'éveiller à la notion de développement humain.
- Prendre conscience de l'importance de la dignité humaine dans le processus de guérison d'une maladie.
- Réaliser que pour résoudre un problème, il faut s'attaquer de façon globale aux conditions qui causent ce problème.

Compétences transversales

Il appartient à l'enseignant de cibler la compétence transversale qui sera développée et évaluée grâce à cette activité :

- exploiter l'information ;

- résoudre des problèmes ;
- exercer son jugement critique ;
- communiquer de façon appropriée.

Matériel nécessaire

- Photocopier les documents à distribuer aux élèves :
 - [Les cinq engagements des Œuvres du Cardinal Léger](#)
 - [Qu'est-ce que la lèpre ?](#)
- [Témoignage sur Little Flower](#) (document audio, format MP3, 21 minutes)
- [Photo d'un enseignant de Little Flower](#) (format JPEG)

Préparation

Élément déclencheur

Expliquez aux élèves les raisons qui justifient une activité sur le [développement humain](#).

Pour lutter contre plusieurs problématiques comme la [pauvreté](#), la mortalité infantile ou encore le VIH/sida, la bonne volonté ne manque pas. Il y a en effet une multitude de projets d'aide et de coopération internationale, mais certains se demandent si cette aide internationale est réellement bénéfique ou plutôt nuisible. Il est vrai qu'alors que de nombreux exemples témoignent de la pertinence de l'aide internationale, certains projets ont échoué, provoquant des sentiments d'échec, d'inutilité, de dépendance, de perte d'estime de soi ou encore d'effritement de la cohésion sociale.

La [coopération internationale](#) devrait idéalement s'appuyer sur des valeurs comme l'entraide, la confiance, l'égalité et le plaisir de partager. Or, dans certains projets, la coopération se résume à une aide à sens unique où la confiance en l'autre est faible et où l'égalité et le partage sont insuffisants.

Devant ce constat, le développement humain exige une implication égale de tous et toutes dans un partenariat qui privilégie la confiance et l'estime de soi. Ce type de

développement s'inscrit dans une optique de reconnaissance et de promotion des habiletés des personnes à analyser leur propre situation, à répondre à leurs besoins, à résoudre leurs problèmes et à mobiliser les ressources nécessaires en vue de faire eux-mêmes respecter leurs droits. Un développement humain intelligent, c'est choisir de donner une ligne à pêche plutôt qu'un poisson à une personne qui a besoin de se nourrir. Cette activité propose la découverte de la notion de développement humain grâce à un projet de lutte contre la lèpre.

Pour initier les élèves à la notion de développement humain, vous pouvez visionner avec eux le film [Charité ou solidarité ?](#) (Télé-Québec, 13 minutes). Ce film tourné au Mali évoque l'évolution des méthodes préconisées par les instances de l'aide humanitaire internationale ; c'est-à-dire que des organismes font dorénavant l'expérience et la promotion de partenariats de village à village et de communauté à communauté.

Connaissances et perceptions initiales des élèves

À l'aide des questions suivantes, sondez les connaissances et perceptions des élèves par rapport au film, ainsi que leur compréhension de la notion de [développement humain](#) :

- Quelque chose vous a-t-il frappés dans ce film ?
- Selon vous, qu'est-ce que l'aide internationale ?
- De quelle vision de l'aide internationale parle-t-on dans ce film ?
- Pourquoi les méthodes d'aide évoluent-elles ?
- Quelles valeurs sont particulièrement préconisées par ces nouvelles méthodes ?
- Quelle différence faites-vous entre charité et solidarité ?
- Quels sont les effets ou les résultats d'une redistribution du pouvoir dans les projets d'aide internationale ?
- Qu'est-ce que la [lèpre](#) ?
- Dans quels pays fait-elle encore des victimes ?

- Quelles sont les manifestations de cette maladie ?
- Quelles conditions peuvent favoriser le développement de cette maladie (pauvreté, inaccessibilité à de l'eau potable, conditions sanitaires inadéquates, exclusion sociale, etc.) ?
- De nos jours, peut-on soigner la lèpre ? Comment ?
- Comment contribuer à la lutte contre cette maladie (en s'attaquant aux conditions qui favorisent son développement) ?

Annnonce de l'expérience à vivre

Résumez les connaissances et perceptions des élèves et annoncez l'expérience à vivre : les élèves découvrent un projet de lutte contre la lèpre grâce à un témoignage audio.

Réalisation

Première partie : Little Flower, un centre d'aide aux personnes atteintes de la lèpre en Inde

1. Faites écouter aux élèves le [Témoignage sur Little Flower](#) (document audio, format MP3, 21 minutes). Il s'agit du récit de Karine, une jeune Québécoise qui a eu l'occasion de visiter ce centre. Pendant l'écoute, les élèves prennent des notes générales sur ce qu'ils entendent.
2. Proposez aux élèves de faire un résumé d'au plus une page du témoignage de Karine. Le résumé doit répondre aux points suivants :
 - Qu'est-ce que Little Flower et qui l'a fondé ?
 - Où est situé le centre d'aide Little Flower ?
 - Qui sont les intouchables ?
 - Qu'est-ce que la lèpre ?
 - Quelles sont les conditions qui peuvent favoriser le développement de cette maladie (pauvreté, inaccessibilité à de l'eau potable, conditions sanitaires inadéquates, exclusion sociale, etc.) ?

- Quel est l'objectif de Little Flower ?
 - Quels sont les types de moyens utilisés pour atteindre cet objectif (humains, médicaux, matériels et financiers) ?
 - Quels types de résultats concrets sont-ils obtenus (dignité des personnes, guérison, autosuffisance, etc.) ?
 - Quels sont les rôles des personnes que Karine évoque ?
3. Invitez des volontaires à présenter leur résumé à la classe.
4. Discutez avec les élèves du projet Little Flower :
- Qu'avez-vous particulièrement retenu ?
 - Qu'évoque pour vous le nom de Little Flower ?
 - Selon vous, pourquoi ce centre obtient-il des résultats satisfaisants ?
 - Pourquoi ce projet est-il soutenu par des personnes de là-bas ? Quel en est le principal avantage ?
 - Sur quel genre de valeurs repose essentiellement ce projet (la confiance dans les capacités humaines, les relations humaines, la dignité humaine, l'estime de soi) ?
 - Que pensez-vous de l'effet qu'a eu le centre Little Flower sur Karine ?
 - Que pensez-vous de son témoignage ?
5. Montrez aux élèves la [Photo d'un enseignant de Little Flower](#) (format JPEG). Il s'agit d'une photo prise par le compagnon de route de Karine. Proposez aux élèves de rédiger une légende pour cette photo. Elle doit être courte et souligner la dignité humaine de cet homme.
6. Invitez des volontaires à présenter leur légende à la classe.
7. Clôturez cette première partie de l'activité en rappelant les points suivants :
- Little Flower est un centre d'aide aux personnes atteintes de la lèpre en Inde.

- La spécificité de ce projet est que la lutte contre la maladie passe par la confiance dans les capacités de chacun. En effet, à Little Flower, tout le monde travaille, dans la mesure de ses capacités ; chacun et chacune a son utilité et recouvre donc sa dignité et une certaine valorisation. C'est le cas, par exemple, de l'enseignant dont parle Karine et que l'on voit sur la photo.
- Une autre des caractéristiques de ce projet est que la lutte contre la maladie passe par la lutte pour la reconnaissance des [droits humains](#) ; le droit d'être soigné, de vivre libre en santé et en sécurité, d'être protégé par la loi, d'avoir un travail et un salaire décent pour vivre et faire vivre sa famille, etc.
- Même si ce projet est soutenu par les Œuvres du Cardinal Léger, Little Flower est en réalité géré localement par les personnes qui habitent le centre.

Deuxième partie : Little Flower est une illustration éloquente de développement humain intelligent

1. Rappelez aux élèves que la particularité de Little Flower est qu'il mise sur les capacités des personnes elles-mêmes atteintes de la lèpre pour lutter ensemble pour la reconnaissance de leurs droits. Cette approche fait partie intégrante du processus de guérison.
2. Proposez aux élèves de découvrir les principes fondamentaux qui guident les Œuvres du Cardinal Léger et de vérifier en quoi l'action de Little Flower correspond à ces principes. Donnez-leur à lire le texte [Les Cinq Engagements des Œuvres du Cardinal Léger](#). Les élèves doivent souligner, parmi ces engagements, ceux qui sont appliqués sur le terrain au centre Little Flower.
3. Invitez des volontaires à partager avec la classe les engagements soulignés.
4. Discutez en groupe :
 - En quoi est-ce que Little Flower respecte chacun des cinq engagements ?
 - Parmi ces engagements, lequel correspond de la manière la plus évidente à Little Flower ?

- Le texte sur les cinq engagements parle de la notion de développement humain. Selon vous, qu'est-ce que c'est, exactement, le développement humain ?
 - À quels besoins veulent répondre les acteurs du développement humain ?
 - Que pensez-vous de cette notion ?
 - Quel est son avantage par rapport à d'autres types d'aide humanitaire internationale comme l'envoi de sommes d'argent et de médicaments ?
5. Distribuez à la classe le texte sur le [Développement humain](#) en guise de lecture complémentaire à faire à la maison. Conseillez-leur de porter attention aux droits auxquels le développement humain répond.
6. Clôturez cette deuxième partie de l'activité en rappelant les points suivants :
- Little Flower est un centre d'aide aux personnes atteintes de la lèpre en Inde.
 - La spécificité de ce projet est que la lutte contre la maladie passe par la confiance dans les capacités de chacun. En effet, à Little Flower, tout le monde travaille, dans la mesure de ses capacités ; chacun et chacune a son utilité et recouvre donc sa dignité et une certaine valorisation.
 - Une autre des caractéristiques de ce projet est que la lutte contre la maladie passe par la lutte pour la reconnaissance des droits humains ; le droit d'être soigné, de vivre libre en santé et en sécurité, d'être protégé par la loi, d'avoir un travail et un salaire décent pour vivre et faire vivre sa famille, etc.
 - Little Flower est un projet de développement humain.
 - Little Flower s'inscrit dans le cadre de la mission des Œuvres du Cardinal Léger en faveur du développement humain.
 - Tous les projets internationaux soutenus par les Œuvres du Cardinal Léger doivent respecter les cinq engagements promus par l'organisme.

Réfléchir

Donnez aux élèves l'occasion de réfléchir sur leur nouvelle vision du développement humain :

- Selon vous, pourquoi avoir fait cette activité sur le développement humain ?
- Qu'avez-vous retenu du développement humain ?
- Comment comprenez-vous maintenant l'évolution des méthodes de l'aide internationale évoquées dans le film ?
- Dans quelles circonstances pourrez-vous vous servir de ce que vous venez d'apprendre ?

Ressentir

Faites un retour en groupe sur les sentiments des élèves à la suite de l'expérience vécue :

- Comment vous sentez-vous après cette activité ?
- Que pensiez-vous de la lèpre auparavant ?
- Avez-vous une autre image de la lèpre maintenant ?
- Quel genre d'espoirs peuvent apporter des projets de développement humain tels que Little Flower ?

Agir

Invitez les élèves à engager leurs réflexions et leurs émotions dans des actions possibles :

1. La notion de développement humain s'appuie sur la [Déclaration universelle des droits de l'Homme](#), notamment sur l'article 22 et les suivants. Faites-la lire aux élèves.
2. Parlez aux élèves du wiki – l'article de l'encyclopédie [Wikipédia – consacré au développement humain](#). Le principe d'un wiki est que chacun et chacune peut

alimenter le contenu de la page Web. Invitez-les à y publier leur résumé sur Little Flower pour faire découvrir ce projet de développement humain à la communauté Internet.

3. Signalez aux élèves que plusieurs organismes non gouvernementaux (ONG) québécois comme les Œuvres du Cardinal Léger travaillent en coopération internationale, chacun selon ses propres critères et préoccupations. Il est possible de soutenir ces ONG ou de s'impliquer dans leurs projets.
4. Proposez aux élèves de dresser, par des recherches en bibliothèque, une biographie du cardinal Léger, un homme qui a partagé son désir de rendre le sourire aux personnes atteintes de la lèpre et de contribuer ainsi à la construction d'un monde meilleur.

Mot de la fin

Rappelez aux élèves que le développement humain prône le respect des droits inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Chaque personne a le droit de bénéficier du développement humain, où qu'elle soit sur la planète. La dignité humaine est une valeur fondamentale du développement humain ; tous les êtres humains y ont droit, quelles que soient les circonstances. Ce sont des valeurs comme celle-là qui inspirent de plus en plus les projets d'aide humanitaire internationale, comme on le voit dans le film.

Liens suggérés

Cette section présente quelques liens vers différents sites Internet et d'autres types de ressources complémentaires à la problématique traitée dans l'activité. Pour y avoir accès, vous devez vous rendre à la page Liens suggérés de l'activité, à l'adresse suivante : http://www.mondeentete.net/activite.php3?id_article=33.

Autres activités suggérées

- [Et si j'écoutais le monde ?](#)
- [La coopération internationale : une discussion critique](#)
- [Le travail des enfants en Inde : une enquête grâce à deux témoignages](#)

Qu'est-ce que le développement humain ?

C'est un environnement

Le développement humain vise avant tout **la dignité humaine** en créant un environnement dans lequel les individus peuvent **développer pleinement leur potentiel et mener une vie productive et créative en accord avec leurs besoins et leurs intérêts.**

Le développement humain, c'est pouvoir :

- **vivre longtemps en bonne santé et à l'abri de l'insécurité.**
- **acquérir des connaissances** et un savoir.
- accéder aux ressources nécessaires pour mener une **existence décente.**
- être en mesure de **participer à la vie de la collectivité.**
- **préserver l'environnement** pour les générations à venir.
- appliquer **l'égalité entre hommes et femmes.**

« **Les individus sont la véritable richesse d'une nation. [...] Cela peut sembler une évidence, mais celle-ci est souvent oubliée dans la course à l'accumulation des biens et des avoirs financiers.** »

Programme des Nations Unies pour le développement

« Respecter la dignité, c'est s'engager à créer les conditions nécessaires pour que les personnes se sentent en sécurité et aient conscience de leur valeur. »

Cinq dimensions

- **Dimension sociale :** le bien-être des personnes et des collectivités est au centre du développement humain.
- **Dimension culturelle :** la diversité culturelle est valorisée pour que chaque personne puisse avoir le choix de parler sa langue, de pratiquer sa religion et de participer à l'évolution de sa culture.
- **Dimension environnementale :** les ressources de la terre doivent préserver la vie et la santé.
- **Dimension politique :** sont mises de l'avant des valeurs comme les libertés politiques, la participation à la vie publique, les droits humains ou encore la paix et la sécurité.
- **Dimension économique :** les multiples politiques et pratiques apportent de l'emploi, de meilleures conditions de vie, une distribution équitable des richesses, de meilleurs soins de santé et l'accès à l'éducation.

Qu'est-ce que la coopération internationale ?

C'est...

- **appliquer à l'échelle internationale les principes de la coopération** – l'entraide, la confiance, l'égalité et le plaisir de partager.

- **un moyen pour s'attaquer à des situations problématiques** – pauvreté, VIH/sida, absence d'eau potable, etc.

Pendant longtemps, la coopération internationale était limitée à des dons monétaires ou alimentaires. Maintenant, **la priorité est d'agir à l'échelle locale** en collaboration étroite avec la population et les organisations de la société civile.

La coopération doit faire appel à l'expérience des personnes et leur **assurer le plein exercice de leurs droits** économiques, sociaux, culturels, civils et politiques.

La coopération doit **s'attaquer aux causes** et non pas seulement aux symptômes. Elle doit sans cesse être **évaluée** et repensée.

La coopération doit permettre aux populations de **s'organiser en vue d'améliorer leur condition** sociale, économique et politique.

« **L'appropriation est essentielle à la réussite et à la pérennité de notre action. Notre approche consiste à aider la communauté à s'aider elle-même, et les résultats sont probants.** »

Jean-Pierre Massé, Œuvres du Cardinal Léger

« Quand nous parlons de coopération internationale, ce n'est pas de l'argent qui défile d'un continent à l'autre, c'est aussi des personnes qui se rencontrent. »

Un coopérant au Mali

Des exemples

- **Un programme d'éducation populaire au développement basé sur l'apprentissage de la démocratie participative et de la gestion collective (Mali).** Des ateliers sur la démocratie et un appui économique permettent aux personnes de créer et de gérer une association villageoise pour le développement d'une économie solidaire et sociale.

- **Une école de métiers non traditionnels pour jeunes filles (Burkina Faso).** L'objectif est d'améliorer la vie des jeunes filles en situation difficile en favorisant l'émergence de micro-entreprises en tôlerie-peinture gérées par les jeunes filles et les femmes.

- **Des personnes atteintes de la lèpre vivent dans un village où chacun et chacune travaille ou va à l'école (Inde).** La dignité humaine est utilisée comme un moyen de guérison de la maladie.

Qu'est-ce que la lèpre ?

C'est...

La lèpre est une maladie due à un bacille. Faute de traitement, elle peut entraîner des lésions progressives et permanentes de la peau, des nerfs, des membres et des yeux. L'apparition de taches cutanées en constitue le premier symptôme.

La transmission de la maladie survient par des **contacts étroits et durables** (de types familiaux) **avec une personne infectée et non-traitée.** La lèpre n'est pas héréditaire.

Ses conséquences sont **physiques** (lésions, paralysie), **psychologiques, familiales, sociales et financières** (tabous, honte, perte d'estime de soi, isolement, désespoir, perte du travail).

Les obstacles à la lutte contre la lèpre sont la pauvreté, la pénurie d'eau propre, le surpeuplement, la malnutrition, les installations sanitaires inadéquates, le manque d'accès à l'information et aux services de santé.

Le Brésil, la Guinée, l'Inde, l'Indonésie, Madagascar, le Mozambique, le Myanmar, le Népal, la République démocratique du Congo et la Tanzanie représentent **90 % des cas recensés.**

« La guérison, c'est aussi retrouver sa place dans la communauté, une vie normale, un avenir, ne plus craindre l'exclusion, continuer à vivre avec sa famille et retrouver ses droits. »

Brother Christdas, fondateur de Little Flower

« La lèpre n'affecte ni le cœur ni le cerveau, je peux encore aimer et penser. »

Rabindra Singh, professeur à Little Flower

Un traitement existe

Un nouveau traitement a été mis au point en 1981. **Il tue le bacille, stoppe la contagion** et, s'il est pris avant le stade des paralysies, **permet d'éviter l'invalidité.**

Après 6 à 12 mois, la personne est complètement guérie.

Détectée et traitée de façon précoce, la lèpre ne provoque pas d'infirmités.

Le traitement est gratuit mais contraignant pour les personnes qui vivent éloignées du centre de santé le plus proche de chez elles.

Selon l'Organisation mondiale de la santé, depuis 1981, **10 millions de personnes ont été guéries de la lèpre** et la maladie a été éradiquée de 124 pays.

En 1996, pour la première fois, le nombre de cas de lèpre enregistrés annuellement dans le monde a chuté sous le million.

Chaque année, **70 000 enfants malades de la lèpre sont dépistés.**

Les cinq engagements des Œuvres du Cardinal Léger version simplifiée

Vers un développement humain durable

Chaque peuple doit émerger comme entité sociale, économique, politique et culturelle autonome, fondée sur ses besoins, son génie et son potentiel propres, et respectueuse des libertés et des droits fondamentaux des autres peuples.

Cinq engagements concrets découlent de cette conception du développement.

1. **Soutenir les populations les plus démunies afin qu'elles en viennent à satisfaire leurs propres besoins fondamentaux par elles-mêmes.** Qu'ils soient matériels (eau, alimentation, santé, habitat) ou sociopolitiques (éducation de base, formation, droits humains, libertés démocratiques), les besoins fondamentaux doivent être au cœur des préoccupations pour un développement humain viable.

2. **Situer l'autopromotion des groupes et des communautés des pays partenaires au centre des efforts de développement.** Nos partenaires institutionnels du Sud qui les accompagnent dans le cadre d'ententes de solidarité doivent éviter la tentation de se faire les uniques maîtres d'œuvre du développement. Le rôle d'acteur du développement doit être assumé par les collectivités locales elles-mêmes.

3. **Favoriser l'acquisition d'espaces de pouvoir par les populations concernées, pour qu'elles s'expriment et progressent vers des sociétés plus démocratiques.** Les processus en ce sens devront leur permettre de protéger leurs acquis ainsi que leurs droits fondamentaux, et de promouvoir leurs aspirations légitimes.

4. **Miser sur l'effet multiplicateur** en s'attaquant simultanément à plusieurs aspects des problématiques visées **pour amplifier les résultats et la durabilité des programmes.**

5. **Intervenir sur les causes structurantes de l'iniquité et de la pauvreté,** non seulement sur leurs symptômes, mais aussi dans l'optique de contribuer à long terme à des transformations sociales véritables.

Source : Les Œuvres du Cardinal Léger

La Déclaration universelle des droits de l'Homme (page 1)

Version simplifiée	Texte original
<p>Article premier Quand les enfants naissent, ils sont libres et tous doivent être traités de la même manière. Ils sont doués de raison et de conscience, et doivent agir les uns envers les autres de façon amicale.</p>	<p>Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.</p>
<p>Article 2 Les droits énoncés dans la Déclaration sont reconnus à toute personne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - homme ou femme ; - quelle que soit la couleur de sa peau ; - quelle que soit sa langue ; - quelle que soient ses idées ; - quelle que soit sa religion ; - quelle que soit sa fortune ; - quel que soit son milieu social ; - quel que soit son pays d'origine. <p>Peu importe aussi que son pays soit indépendant ou non.</p>	<p>Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.</p> <p>De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.</p>
<p>Article 3 Tu as le droit de vivre, et de vivre libre et en sécurité.</p>	<p>Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.</p>
<p>Article 4 Personne n'a le droit de te prendre comme esclave et tu ne peux prendre personne comme esclave.</p>	<p>Nul ne sera en esclavage ni en servitude : l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.</p>
<p>Article 5 Personne n'a le droit de te torturer, c'est-à-dire de te faire du mal.</p>	<p>Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.</p>
<p>Article 6 Tu es protégé par la loi partout et comme tout le monde.</p>	<p>Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique.</p>
<p>Article 7 La loi est la même pour tout le monde ; elle doit être appliquée de la même manière pour tous.</p>	<p>Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.</p>

La Déclaration universelle des droits de l'Homme (page 2)

Version simplifiée	Texte original
<p>Article 8 Tu dois pouvoir demander la protection de la justice quand les droits que ton pays te reconnaît ne sont pas respectés.</p>	<p>Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi.</p>
<p>Article 9 On n'a pas le droit de te mettre en prison, de t'y garder ou de te renvoyer de ton pays injustement ou sans raison.</p>	<p>Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé.</p>
<p>Article 10 Si tu dois être jugé, ce doit être publiquement. Ceux qui te jugeront doivent être libres de toute influence.</p>	<p>Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.</p>
<p>Article 11 Tu dois être considéré comme innocent tant qu'on n'a pas prouvé que tu es coupable. Si tu es accusé d'une infraction, tu dois toujours avoir le droit de te défendre. Personne n'a le droit de te condamner ni de te punir pour quelque chose que tu n'as pas fait.</p>	<p>1. Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées. 2. Nul ne sera condamné pour des actions ou omissions qui, au moment où elles ont été commises, ne constituaient pas un acte délictueux d'après le droit national ou international. De même, il ne sera infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'acte délictueux a été commis.</p>
<p>Article 12 Tu as le droit de demander à être protégé si quelqu'un veut salir ta réputation, pénétrer chez toi, ouvrir tes lettres ou importuner ta famille sans raison.</p>	<p>Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son bonheur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.</p>
<p>Article 13 Tu as le droit de circuler comme tu le désires dans ton pays. Tu as le droit d'en sortir pour aller dans un autre pays et tu dois pouvoir revenir dans ton pays si tu le veux.</p>	<p>1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État. 2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.</p>
<p>Article 14 Si on te fait du mal, tu as le droit d'aller dans un autre pays et de lui demander de te protéger. Tu perds ce droit si tu as tué quelqu'un et si tu ne respectes pas toi-même ce qui est écrit dans la Déclaration.</p>	<p>1. Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays. 2. Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations Unies.</p>

La Déclaration universelle des droits de l'Homme (page 3)

Version simplifiée	Texte original
<p>Article 15 Tu as le droit d'appartenir à une nation et personne ne peut t'empêcher sans raison de changer de nationalité si tu le désires.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Tout individu a droit à une nationalité. 2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité.
<p>Article 16 Dès que la loi te le permet, tu as le droit de te marier et de fonder une famille. Pour cela, ni la couleur de ta peau, ni le pays d'où tu viens, ni ta religion ne sont des obstacles. Les hommes et les femmes ont les mêmes droits quand ils sont mariés et quand ils se séparent.</p> <p>On ne peut forcer personne à se marier. Le gouvernement de ton pays doit protéger ta famille et tous ses membres.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. À partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution. 2. Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux. 3. La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a le droit à la protection de la société et de l'État.
<p>Article 17 Tu as le droit de posséder des choses et personne n'a le droit de te les prendre sans raison.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété. 2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété.
<p>Article 18 Tu as le droit de choisir librement ta religion, d'en changer et de la pratiquer seul ou avec d'autres personnes.</p>	<p>Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.</p>
<p>Article 19 Tu as le droit de penser et de dire ce que tu veux sans que quelqu'un puisse te l'interdire. Tu dois pouvoir échanger librement des idées, y compris avec les habitants des autres pays.</p>	<p>Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.</p>
<p>Article 20 Tu as le droit d'organiser des réunions pacifiques ou de participer à des réunions dans un but de paix. Personne n'a le droit de forcer quelqu'un à devenir membre d'un groupe.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques. 2. Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.

La Déclaration universelle des droits de l'Homme (page 4)

Version simplifiée	Texte original
<p>Article 21 Tu as le droit de participer aux affaires politiques de ton pays, soit en faisant toi-même partie du gouvernement, soit en choisissant des hommes et des femmes politiques qui ont les mêmes idées que toi. Les gouvernements doivent être élus régulièrement et le vote doit être secret. Tu as le droit de voter et toutes les voix ont la même valeur. Tu as accès à la fonction publique comme n'importe qui d'autre.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis. 2. Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays. 3. La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.
<p>Article 22 La société dans laquelle tu vis doit t'aider à profiter de tous les avantages (culture, travail, protection sociale) qui te sont offerts ainsi qu'à tous les hommes et femmes de ton pays et à les développer.</p>	<p>Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte-tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.</p>
<p>Article 23 Tu as le droit de travailler, de choisir librement ton travail, d'avoir un salaire suffisant pour vivre et faire vivre ta famille. Si un homme et une femme font le même travail, ils doivent gagner autant l'un que l'autre. Tous ceux qui travaillent ont le droit de se regrouper pour défendre leurs intérêts.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage. 2. Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal. 3. Quiconque travaille a le droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale. 4. Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

La Déclaration universelle des droits de l'Homme (page 5)

Version simplifiée	Texte original
<p>Article 24 La durée du travail de chaque jour ne doit pas être trop longue, car chacun a le droit de se reposer et doit pouvoir prendre régulièrement des vacances qui lui seront payées.</p>	<p>Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.</p>
<p>Article 25 Vous avez le droit, toi et ta famille, d'avoir ce qu'il faut pour ne pas tomber malade, pour manger à votre faim, vous habiller et vous loger, et vous avez le droit d'être aidés si tu n'as plus de travail, si tu es malade, si tu es vieux, si ta femme ou ton mari est mort ou si tu ne gagnes pas ta vie pour toute raison indépendante de ta volonté. Une mère qui va avoir un enfant et le bébé lui-même doivent bénéficier d'une protection particulière. Tous les enfants ont les mêmes droits, que la mère soit mariée ou non.</p>	<p>1. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. 2. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.</p>
<p>Article 26 Tu as le droit d'aller à l'école et tous les enfants doivent y aller. L'école primaire doit être gratuite. Tu dois pouvoir apprendre un métier ou faire les études que tu veux. À l'école, tu dois pouvoir développer tous tes talents et on doit t'apprendre à t'entendre avec les autres, quels que soient leur race, leur religion ou le pays d'où ils viennent. Tes parents ont le droit de choisir l'école où ils veulent t'envoyer et l'enseignement que tu recevras.</p>	<p>1. Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite. 2. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix. 3. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.</p>

La Déclaration universelle des droits de l'Homme (page 6)

Version simplifiée	Texte original
<p>Article 27 Tu dois pouvoir profiter des arts et des sciences de ton pays et de leurs bienfaits. Si tu es artiste, écrivain ou scientifique, tes travaux doivent être protégés et tu dois pouvoir en tirer profit.</p>	<p>1. Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.</p> <p>2. Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.</p>
<p>Article 28 Pour que tes droits soient respectés, il faut qu'il existe un ordre qui puisse les protéger. Cet ordre doit régner dans ton pays aussi bien qu'ailleurs dans le monde.</p>	<p>Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent trouver plein effet.</p>
<p>Article 29 Parce que tu as des droits, tu as également des devoirs envers les gens parmi lesquels tu vis. Car c'est eux qui te permettent de développer pleinement ta personnalité.</p> <p>La loi doit garantir les droits de l'homme. Elle permet à chacun d'être respecté et nous oblige tous à respecter les autres.</p>	<p>1. L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seul le libre et plein développement de sa personnalité est possible.</p> <p>2. Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique.</p> <p>3. Ces droits et libertés ne pourront, en aucun cas, s'exercer contrairement aux buts et aux principes des Nations Unies.</p>
<p>Article 30 Aucune société et aucun être humain, nulle part au monde, ne peut se permettre de détruire les droits décrits dans la Déclaration que tu viens de lire.</p>	<p>Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant pour un État, un groupement ou un individu un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.</p>

Source : ABC, l'enseignement des droits de l'homme
http://www.unhchr.ch/french/html/menu6/2/abc_fr.htm

Les droits humains

La dignité avant tout

- Les droits humains sont inscrits dans la **Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948)**. Tout être humain peut se prévaloir de ces droits.

- Les droits humains s'appuient sur l'aspiration de l'humanité à **une vie où la dignité est primordiale**.

- Les droits humains permettent à tout être humain **d'utiliser son intelligence, ses talents et sa conscience**.

Les droits humains s'appliquent sur les plans **individuel, local, national, international et planétaire**, sont **universels** (applicables à tous et à toutes), **inaliénables** (on ne peut pas les retirer) et **indivisibles** (aucun n'est prioritaire par rapport aux autres).

Le déni des droits humains crée un climat **d'agitation sociale et politique**, génère la **violence** et les **conflits**, et engendre d'indicibles **souffrances**.

Respecter les droits humains, c'est œuvrer pour la paix, la justice et de meilleures conditions de vie.

« **Partout où nous arrachons un être à la pauvreté, nous luttons pour les droits de l'Homme. Et partout où nous échouons dans cette mission, nous manquons à nos devoirs vis-à-vis des droits de l'Homme.** »

Kofi Annan, secrétaire général de l'ONU, 10 décembre 1998.

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »

Article 1 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Toute personne a droit :

- à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne ;
- à une alimentation suffisante, à de l'eau potable, à des soins de santé, à un gagne-pain, à un logement ;
- à une éducation ;
- à un niveau de vie suffisant ;
- de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays en cas de persécution ;
- à la propriété ;
- à la liberté d'opinion et d'expression ;
- à la liberté de pensée, de conscience et de religion ;
- à ne pas être soumis à la torture et à des traitements dégradants ;
- à l'égalité des chances ;
- à un contrôle sur son avenir ;
- à un environnement sain.

Qu'est-ce que la pauvreté ?

C'est...

- **manquer de revenus et de moyens pour vivre dans des conditions acceptables.**

- **avoir des difficultés à satisfaire ses besoins fondamentaux**, comme par exemple, se nourrir, se loger, se faire soigner, s'éduquer, payer ses factures.

- **avoir des difficultés à participer à la vie politique, sociale et culturelle, à donner son avis et à être entendu.**

- **vivre l'insécurité, la discrimination sociale et l'exclusion.**

La pauvreté est un affront à la dignité humaine et une violation des droits humains. Par conséquent, se libérer de la pauvreté est un droit dont chacun et chacune doit pouvoir disposer.

Combattre la pauvreté, c'est lutter pour le respect des droits humains.

Inversement, lutter pour le respect des droits humains, c'est s'attaquer à la pauvreté.

« **La pauvreté, pour moi, c'est de vivre dans la misère, dans un trou noir où tu es inutile dans la vie. Tu es complètement à la merci des autres. Ils font ce qu'ils veulent de toi. Dans tous les sens du mot. [...] C'est une démolition de l'être humain.** »

Propos recueillis par **ATD Quart Monde**, un mouvement de lutte contre la pauvreté

« 25 % des enfants de moins de 6 ans dans le monde sont pauvres. »

Rapport mondial sur la situation des enfants dans le monde

Qui est pauvre ?

Tout le monde peut être touché par la pauvreté. Mais certains groupes sont plus vulnérables que d'autres.

Les enfants

La pauvreté infantile se manifeste souvent par la malnutrition, des problèmes de santé et l'analphabétisme.

Les femmes

Dans la famille, le travail domestique des femmes n'est ni reconnu ni payé. Quand les femmes ont un emploi rémunéré, leur salaire est souvent inférieur à celui des hommes. L'accès des filles à l'éducation est parfois limité.

Les réfugiés

Certains réfugiés peuvent passer des mois, des années, voire même leur vie entière dans un camp à attendre une seule chose : le droit d'entrer dans un pays pour y travailler et y faire sa vie.

Les personnes âgées

Elles sont particulièrement vulnérables à la pauvreté, du fait des problèmes de santé liés au vieillissement, à la solitude et à l'isolement.

Les populations autochtones

Souvent exclus et marginalisés, les Autochtones accèdent difficilement aux emplois et aux services sociaux.

Les personnes handicapées

Elles ont un accès limité à l'éducation, à la formation professionnelle et technique et donc à l'emploi.